

Séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le jeudi 31 mars 2005, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield, à la suite de l'avis de convocation dûment signifié à chacun des membres du conseil.

Sont présents à cette séance spéciale les membres du conseil Jean Benoit, Roland Latreille, Claude Reid, Denis Vaudrin, Roger Levert, Madeleine Lefebvre, Pierre-Paul Messier et Jean-Noël Tessier sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Lafrance, directeur général, et M^{me} Murielle Giroux, greffière.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette première période de questions.

Avis de convocation.

Ordre du jour

M. le maire Denis Lapointe invite ensuite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné.

La greffière certifie que cet avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil, conformément à la loi.

Règlement pour amender le règlement 039 afin d'emprunter une somme additionnelle pour parfaire l'exécution des travaux de modernisation de l'usine de filtration principale. Avis de motion

A-2005-03-018

Avis est donné par M. le conseiller Roger Levert qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour amender le règlement 039 afin d'emprunter une somme additionnelle pour parfaire l'exécution des travaux de modernisation de l'usine de filtration principale.

Appel d'offres 2005-01.

Agrandissement de l'usine de filtration principale. Construction du belvédère de la rivière Saint-Charles

Suite à l'appel d'offres 2005-01 relatif aux travaux d'agrandissement de l'usine de filtration principale et de construction du belvédère de la rivière Saint-Charles, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Groupe Aecon ltée (Division Aecon Cegerco Bâtiments)	12 995 524,50 \$
Consortium Allen-Valrive	13 563 437,50 \$
Simard-Beaudry Construction inc.	13 578 496,51 \$
Construction Frank Catania & Associés inc.	14 200 000,00 \$

VU le rapport daté du 29 mars 2005 émis par le coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire;

Il est

2005-03-159

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Groupe Aecon ltée (Division Aecon Cegerco Bâtiments) un contrat pour les travaux d'agrandissement de l'usine de filtration principale et de construction du belvédère de la rivière Saint-Charles, pour un montant de 12 995 524,50 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2005-01;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 039-01 prévoyant une somme additionnelle pour parfaire l'exécution des travaux de modernisation de l'usine de filtration principale ainsi qu'à l'approbation des plans pertinents par le ministère de l'Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Agrandissement de l'usine de filtration principale et construction du belvédère de la rivière Saint-Charles. Plans. Ministère de l'Environnement. Demande de certificat d'autorisation. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 29 mars 2005, relatif aux travaux d'agrandissement de l'usine de filtration principale et de construction du belvédère de la rivière Saint-Charles;

Il est

2005-03-160

Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour transmettre au ministère de l'Environnement du Québec les plans relatifs aux travaux d'agrandissement de l'usine de filtration principale et de construction du belvédère de la rivière Saint-Charles et pour présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation auprès dudit ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directeur général.
Contrat de travail

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le directeur général quant à son contrat de travail et à sa terminaison;

CONSIDÉRANT le désir du directeur général et du conseil municipal de retenir les services du directeur général jusqu'au 1^{er} juillet 2005;

VU le projet de contrat soumis au conseil municipal;

Il est

2005-03-161

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte les termes et conditions du contrat de travail du directeur général pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2005;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de travail.

M. le conseiller Denis Vaudrin s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Jean Benoit
M. le conseiller Roland Latreille
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Roger Levert
M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Jean-Noël Tessier

Vote contre

M. le conseiller Denis Vaudrin

La proposition est en conséquence

ADOPTÉE SUR DIVISION

Recrutement d'un nouveau
directeur général. Firme de consultants.
Mandat

CONSIDÉRANT le départ du directeur général Pierre Lafrance, le 1^{er} juillet 2005;

ATTENQU QU'il y a lieu, pour le conseil municipal, de combler le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les Consultants Pierre Lafrance & Associés afin de recruter des candidats pour le poste de directeur général;

Il est

2005-03-162

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Les Consultants Pierre Lafrance & Associés pour procéder au recrutement de candidats pour combler le poste de directeur général;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient d'un montant de 20 000 \$, toutes taxes et autres frais spécifiques en sus, selon les termes et conditions énoncés à son offre de service du 29 mars 2005.

M. le conseiller Denis Vaudrin s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Jean Benoit
M. le conseiller Roland Latreille
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Roger Levert
M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Jean-Noël Tessier

Vote contre

M. le conseiller Denis Vaudrin

La proposition est en conséquence

ADOPTÉE SUR DIVISION

Suivi du comité sur la qualité,
suivi sur la politique de la qualité
et suivi du plan stratégique dans chacun
des services pour l'année 2005.
Firme de consultants. Mandat

CONSIDÉRANT l'implantation, au cours des dernières années, d'une politique de la qualité, de l'existence du comité sur la qualité et de l'élaboration du plan stratégique dans chacun des services relativement à la qualité;

CONSIDÉRANT le vœu du conseil municipal que cette politique sur la qualité fasse l'objet d'un suivi d'ici la fin de l'année 2005;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les Consultants Pierre Lafrance & Associés afin d'assurer un suivi tant de la politique de la qualité, du comité sur la qualité que du plan stratégique de chacun des services pour l'année 2005;

Il est

2005-03-163

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Les Consultants Pierre Lafrance & Associés afin de procéder au suivi du comité sur la qualité, au suivi sur la politique de la qualité et au suivi du plan stratégique de la Ville dans chacun des services pour l'année 2005;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient d'un montant de 15 300 \$, toutes taxes et autres frais spécifiques en sus, selon les termes et conditions énoncés à son offre de service du 29 mars 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élaboration du plan stratégique du
conseil municipal pour l'année 2006
et autres services administratifs.
Firme de consultants. Mandat

CONSIDÉRANT les besoins élaborés par le conseil municipal au niveau de certains services administratifs à être comblés au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT le vœu du conseil municipal d'obtenir un support professionnel pour combler certains de ces besoins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les Consultants Pierre Lafrance & Associés relativement à certains services dont notamment, l'élaboration du plan stratégique du conseil municipal pour l'année 2006, l'élaboration du plan administratif de l'ensemble des services pour l'année 2006, l'élaboration du plan opérationnel de chacun des services pour l'année 2006, l'accompagnement du directeur général par intérim et/ou du directeur général, l'assistance au conseil municipal pour l'élaboration du budget 2006 ainsi que tout autre service de nature administrative à être déterminé par le conseil municipal;

Il est

2005-03-164

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Les Consultants Pierre Lafrance & Associés afin de fournir une banque d'heures permettant au conseil municipal d'obtenir des services professionnels pour l'élaboration du plan stratégique du conseil municipal pour l'année 2006, l'élaboration du plan administratif de l'ensemble des services pour l'année 2006, l'élaboration du plan opérationnel de chacun des services pour l'année 2006, l'accompagnement du directeur général par intérim et/ou du directeur général, l'assistance au conseil municipal pour l'élaboration du budget 2006 ainsi que tout autre service de nature administrative à être déterminé par le conseil municipal;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient d'un montant de 12 000 \$, toutes taxes et autres frais spécifiques en sus, selon les termes et conditions énoncés à son offre de service du 29 mars 2005.

M. le conseiller Denis Vaudrin s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Jean Benoit
M. le conseiller Roland Latreille
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Roger Levert
M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Jean-Noël Tessier

Vote contre

M. le conseiller Denis Vaudrin

La proposition est en conséquence

ADOPTÉE SUR DIVISION

Administrateur général.
Société du Port de Valleyfield.
Contrat de travail. Modifications

VU le contrat de travail intervenu entre M. Michel Gadoua, administrateur général de la Société du Port de Valleyfield, et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le 22 août 2003, modifié les 16 mars et 21 décembre 2004;

ATTENDU QUE de nouvelles modifications doivent être apportées au contrat de travail précité;

Il est

2005-03-165

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le contrat de travail intervenu avec M. Michel Gadoua, administrateur général de la Société du Port de Valleyfield, le 22 août 2003, amendé par les résolutions 2004-03-131 et 2004-12-738, soit de nouveau modifié :

- en remplaçant l'article 4.2 par le suivant :

« 4.2 Régime de retraite

À compter du 1^{er} janvier 2004, l'administrateur général ne pouvant contribuer au régime de retraite des employés municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la Ville lui verse annuellement une contrepartie forfaitaire égale à 6,5 % de son salaire annuel.»;

- en remplaçant l'article 4.6 par le suivant :

« 4.6 Assurance collective

À compter du 1^{er} janvier 2004, l'administrateur général bénéficie du régime d'assurance collective des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dont le paiement de la prime est payable en totalité par la Société du Port. »

M. le conseiller Denis Vaudrin s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Jean Benoit
M. le conseiller Roland Latreille
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Roger Levert
M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Jean-Noël Tessier

Vote contre

M. le conseiller Denis Vaudrin

La proposition est en conséquence

ADOPTÉE SUR DIVISION

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

Levée de l'assemblée

À 18 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2005-03-166

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du
31 mars 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Lapointe, maire

Murielle Giroux, greffière